

## Le règlement du FSL 2016 :

Voté le 17 Décembre 2015 par le Conseil Départemental, le nouveau règlement du FSL en vigueur au 1er Janvier 2016, a pour objectif de faciliter et de simplifier l'accès au FSL pour le public du Plan.

- Pour permettre d'atteindre ces objectifs, une campagne d'explication sera organisée durant le 1er trimestre 2016 : en direction de tous les partenaires, les procédures et le site du FSL seront réactualisés
- Au-delà de cette campagne d'information, les agents du FSL, notamment les conseillères techniques et les travailleurs sociaux, mais aussi les agents d'accueil et référents ainsi que l'équipe de Direction, accompagneront instructeurs, partenaires et usagers.
- Les nouvelles aides instaurées dans ce règlement, pour l'accès au logement, le maintien, les copropriétaires, les télécommunications.
- L'impact de ce nouveau règlement sur la nature, le nombre et le montant des sollicitations du FSL, ainsi que sur le processus de décision sera suivi et évalué dans le courant de l'année.
- Les expérimentations débutées en 2014 et 2015 seront poursuivies et pour certaines évaluées.
- L'expérimentation de l'accompagnement social pour l'accès au logement de ménages fragiles a été intégrée au règlement, l'observation de ce dispositif et son évaluation seront à formaliser en 2016.
- Le développement des « aides sous conditions de mensualisation ».

Enfin, il est à noter que le Schéma de Médiation et de Gestion Locative arrivera à échéance le 31/12/2016. Comme en 2011, l'année 2016 sera aussi consacrée à une deuxième évaluation de ce schéma qui permettra d'orienter le Conseil d'Administration du FSL.

## L'adaptation du GIP :

La loi NOTRe prévoit la possibilité que Bordeaux-Métropole appelle la compétence FSL au 1er Janvier 2017. Si Bordeaux-Métropole déclare son intérêt pour le transfert de la compétence FSL, le Département et la Caisse d'allocations Familiales associeront le Conseil d'Administration aux discussions entre les deux collectivités concernées par cette loi, notamment dans la perspective d'un élargissement de la base du GIP à Bordeaux-Métropole.

Le FSL contribue aux ateliers mis en place pour élaborer le prochain PDALHPD ; il co-anime l'un d'eux, dédié à la lutte contre la précarité énergétique.

## La modernisation des outils et l'adaptation de l'organisation :

- L'équipe d'accompagnement social du FSL est réorganisée pour prendre en charge de nouvelles missions d'accompagnement social lié au logement prévues dans le règlement ; cette réorganisation permettra aussi d'identifier un travailleur social référent par territoire de pôle départemental de solidarité.
- Le FSL devra aussi se doter d'un schéma directeur informatique afin de planifier et de maîtriser les évolutions nécessaires pour lui permettre d'avancer dans ses objectifs de dématérialisation.

Enfin, dans ce contexte de forte évolution, le changement de directeur du FSL et l'organisation d'un intérim sur plusieurs mois influenceront sur l'organisation du service et le rythme de réalisation des projets.

# GIP - FSL Gironde

« L'année 2015 est une année charnière pour le FSL 33, le projet de réécriture de son règlement d'intervention, impulsé par son assemblée générale en 2014, a été parachevé dans la concertation.

« Le propre de la solidarité, c'est de ne point admettre d'exclusion » disait Victor Hugo. Or, nous le savons pour travailler à lutter contre la précarité et l'exclusion justement il n'est pas de forme plus préoccupante l'une que l'autre.

Pance que les amortisseurs sociaux au titre desquels je place le FSL doivent pouvoir être capables de réagir dans l'urgence, mais aussi de répondre quotidiennement, le plus opportunément et le plus rapidement possible, 4 objectifs ont été fixés à l'élaboration de ce nouvel outil :

- Améliorer les conditions d'accès au FSL pour le public du Plan en grande difficulté car il n'est de bon outil que celui qui sert vraiment ceux pour qui il est conçu,
- Sécuriser l'accès au logement,
- Prévenir le plus précocement possible l'endettement et l'expulsion,
- Ouvrir de nouveaux champs d'intervention en lien avec les évolutions des besoins : copropriétaires en difficultés, dettes de télécommunication mobile et internet...

La règle portée par la puissance publique, et l'action publique en général, doivent être accessibles, compréhensibles et donc appropriables par tous, j'ai proposé un règlement intérieur dont l'intention est de clarifier, simplifier les procédures de mobilisation du FSL, en évitant la complexité réglementaire et l'interaction des compétences.

L'intention est de positionner plus clairement encore le FSL comme outil du Plan, amortisseur des précarités, mobilisable en premier lieu par les Travailleurs Sociaux pour résoudre durablement les situations de difficulté.

La Présidente du GIP-FSL  
Conseillère Départementale  
Isabelle HARDY

Accessible sur : [www.fsl33.org](http://www.fsl33.org)



## L'accueil en quelques chiffres

Le FSL accueille le public  
9 demi-journées par semaine.

Accueil dans les locaux  
3 900 usagers (2014) → 3 306 usagers (2015)

Accueil téléphonique  
14 700 contacts (2014) → 15 150 contacts (2015)

Site internet  
93 906 visites (2014) → 104 300 visites (2015)

### LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT :

1 008 aides accordées

### LE FONDS EAU :

1 460 aides accordées

### LES TERRITOIRES :

Hors Métropole	Métropole
Logement : 47%	53%
Energie : 50%	50%
Eau : 72 %	28%

### L'ACCES AU LOGEMENT :

2 905 aides accordées dont :

- 1279 garanties seules
- 608 aides financières seules
- 1018 aides financières accompagnées d'une garantie

### LE FONDS ENERGIE :

6 292 aides accordées

### LES MISES EN JEU DE GARANTIES :

1 408 interventions dont 1 240 pour les dettes de loyer.

### MODALITÉ D'ACCORD DES AIDES FINANCIERES

	Eau	Accès	Maintien	Energie
Secours	93%	43%	74%	89%
Prêts et secours	2%	32%	16%	5%
Prêt	5%	25%	10%	6%

### LES DÉLAIS :

- 10 jours pour 90% des dossiers Accès,
- 60 jours pour 99% des dossiers Energie
- 30 jours pour 87% des dossiers Maintien

### L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL FSL

L'accompagnement social lié au logement conduit par le FSL est complémentaire de celui mené par les MDSI, CCAS et Associations. Il est mis en oeuvre en lien avec les territoires.

#### Les accompagnements individuels :

- 637 diagnostics effectués
- 340 ménages suivis

#### Les actions collectives :

- 428 participants
- 56 actions mises en oeuvre dans le cadre d'un partenariat spécifique à chaque opération : organismes HLM, Associations, CCAS...

### LES ACTIONS PARTENARIALES

En lien avec les territoires, le développement des actions partenariales prend une place importante dans l'activité du FSL, s'inscrivant dans des objectifs différents d'accès au logement dans le cadre des commissions de pré-attribution, maintien dans le logement et de prévention des expulsions, à travers sa participation à des commissions spécialisées et des réunions de concertation avec les bailleurs, lutte contre l'habitat indigne ou la précarité énergétique par sa participation à des programmes animés (ORU, OPAH, PIG...) et des réunions d'information.

## LE NOUVEAU REGLEMENT DU FSL 33 2016

### DES EVOLUTIONS

Elargissement des critères d'aide à la prise de décision QF+15% à 20%

- Simplification des procédures d'appel pour le demandeur
- Présentation améliorée, plus «pratique»
- Des interventions améliorées pour l'accès, l'assurance, l'énergie (aides sous conditions)...
- Suppression du plafonnement global des aides forfaitaires
- Extension des aides pour mutations solvabilisatrices, parc public, parc privé
- Création de nouvelles aides pour les charges de co-propriétés et pour les télécommunications électroniques
- Mise en oeuvre d'une nouvelle mission d'accompagnement post-relogement en accès par les travailleurs sociaux du FSL

### L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ASSURE PAR LES ASSOCIATIONS ET CCAS

Le GIP/FSL a :

- mis en oeuvre le schéma de médiation et de gestion locative.
- soutenu les opérateurs engagés dans les différentes missions confiées par le FSL.
- Accompagnement social de ménages logés temporairement
- Accompagnement spécifique de familles issues des gens du voyage
- Gestion locative adaptée des 2 services immobiliers à vocation sociale
- Médiation locative Gestion locative adaptée

15 Associations et 7 CCAS sont conventionnés.

- ALT : 279 logements mobilisés - 416 ménages
- Sous-location : 478 logements - 559 ménages
- MOUS de sédentarisation des Gens du voyage : - plus de 100 familles suivies
- 587 logements financés dans le cadre de la G.L.A.